

## Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

### Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Deschaillons-sur-Saint-Laurent tenue le 5 avril 2022 à 20 h, à la salle municipale située au 960, 4<sup>e</sup> Rue à Deschaillons-sur-Saint-Laurent.

Sont présents :

M.	Christian Baril	Maire
M <sup>mes</sup>	Valérie Giguière	conseillère siège #1
	Andréanne Rouleau	conseillère siège #2
M.	Robert Gendron	conseiller siège #3
M <sup>mes</sup>	Amélie Guay	conseillère siège #4
	Annie Demers	conseillère siège #6

Est absente : M<sup>me</sup> Chrystelle Balen conseillère siège #5

Les membres présents forment le quorum.

**Assistent également à cette séance :** M<sup>me</sup> France Grimard, directrice générale et greffière-trésorière et M<sup>me</sup> Samantha Jalbert, adjointe administrative.

#### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h par M. Christian Baril, maire de Deschaillons-sur-Saint-Laurent. M<sup>me</sup> France Grimard directrice générale et greffière-trésorière, fait fonction de secrétaire. M. Baril souhaite la bienvenue à tous.

#### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE;
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;
3. DEPOT DES RAPPORTS FINANCIERS 2021;
4. PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 8 MARS 2022:
  - 4.1 Approbation;
  - 4.2 Suites;
5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE;
6. ADMINISTRATION :
  - 6.1 Suivi des dossiers – MRC de Bécancour;
  - 6.2 Assurances renouvellement;
  - 6.3 Services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ;
  - 6.4 Vente pour taxes – Délégation;
  - 6.5 Achat de matériel informatique et banque d'heures;
  - 6.6 Système d'alarme – Mise à niveau;
  - 6.7 Acquisition d'un ancien chemin :
    - 6.7.1 Fermeture de rue publique;
    - 6.7.2 Vente de terrain – Ancienne rue publique;
  - 6.8 Technicien en travaux publics – Embauche;
  - 6.9 Offre de services professionnels – Assistance technique pour le programme TECQ 2019-2023;
7. GESTION FINANCIÈRE :
  - 7.1 Approbation des dépenses – Autorisation de paiements;
  - 7.2 Audits de conformité sur l'adoption du budget et le programme triennal d'immobilisations;
  - 7.3 Audit de conformité – Transmission des rapports financiers;
8. SÉCURITÉ PUBLIQUE :
  - 8.1 Entente de service avec l'autorité 9-1-1 de prochaine génération;
9. TRANSPORT :
  - 9.1 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local;
  - 9.2 Achat d'un ensemble de feu de chantier;
  - 9.3 Formation en abattage d'arbres;



## Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

- 9.4 Adoption du règlement 182-2022 règlement décrétant des dépenses et un emprunt de 696 570 \$ pour des travaux de réfection de la chaussée du rang Saint-Charles Est et la 16<sup>e</sup> Avenue;
- 9.5 Appel d'offres public – Travaux de réfection de chaussées de la 16<sup>e</sup> Avenue et du rang Saint-Charles Est;
- 9.6 Demande de réalisation de travaux de la route 226 - Réfection d'un pont à Sainte-Sophie-de-Lévrard;
10. HYGIÈNE DU MILIEU :
  - 10.1 Réseaux d'aqueduc et égouts;
  - 10.2 Entente intermunicipale - Service de vidange des fosses septiques;
  - 10.3 GROBEC – Renouvellement de l'adhésion;
11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT :
  - 11.1 Rapport de permis émis en mars 2022;
  - 11.2 Marché public :
    - 11.2.1 Demande d'aide financière – l'UPA Centre-du-Québec, territoire de Bécancour;
    - 11.2.2 Achat – Auvent;
  - 11.3 Planification stratégique;
  - 11.4 Route des Navigateurs – Bonification de la borne;
  - 11.5 Achat – Arbres;
12. LOISIRS ET CULTURE :
  - 12.1 Les Loisirs de Deschaillons-sur-Saint-Laurent – Demande d'aide financière;
  - 12.2 Association de Soccer Les Seigneuries (ASLS);
  - 12.3 Camp de jour 2022;
  - 12.4 Entretien aménagement – Parcours-santé;
  - 12.5 Offre de services - Caractérisation de terrain;
13. QUESTIONS DIVERSES;
14. PÉRIODE DE QUESTIONS;
15. CLÔTURE DE LA SÉANCE.

2022-04-072

**IL EST PROPOSÉ PAR :** M<sup>me</sup> Amélie Guay  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'adopter l'ordre du jour, tel que lu.

### 3. DÉPÔT DES RAPPORTS FINANCIERS 2021

2022-04-073

**IL EST PROPOSÉ PAR :** M<sup>me</sup> Annie Demers  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter les états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2021, tel que préparés par la firme Groupe RDL présentés à l'annexe A et faisant partie intégrante du procès-verbal.

### 4. PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 8 MARS 2022

#### 4.1 Approbation

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits, la secrétaire de la séance est dispensée d'en faire la lecture.

2022-04-074

**IL EST PROPOSÉ PAR :** M. Robert Gendron  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

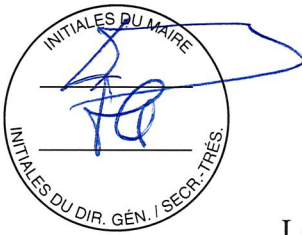
D'approuver et d'adopter le procès-verbal de la séance du 8 mars dernier.

#### 4.2 Suites

La directrice générale France Grimard mentionne que toutes les résolutions ont été transmises à qui de droit.

### 5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE





## Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

La directrice générale France Grimard fait la lecture de la correspondance en date du 5 avril 2022 et répond aux questions des membres du conseil.

### 6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

#### 6.1 Suivi des dossiers – MRC de Bécancour

- FRR volet 3 – Embauche de 2 ressources;
- Projet signature;
- Message – Enfants Ukraine;

#### 6.2 Assurances renouvellement

2022-04-075

**IL EST PROPOSÉ PAR :** M<sup>me</sup> Andréanne Rouleau  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

De reconduire le contrat d'assurance auprès de la Mutuelle des municipalités du Québec tel que proposé, au coût de 28 714,96 \$ toutes taxes incluses.

#### 6.3 Services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ

Considérant que la Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ;

Considérant que les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une telle entente;

Considérant que la Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent désire se joindre à ce regroupement;

Considérant que conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat;

Considérant ledit processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

Considérant que l'UMQ a lancé cet appel d'offres en mars 2022;

2022-04-076

**IL EST PROPOSÉ PAR :** M<sup>me</sup> Valérie Giguière  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** la Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent :

- confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat;
- mentionne que le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans;



## Municipalité de Deschailons-sur-Saint-Laurent

- s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres;
- s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;
- s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la municipalité;

### 6.4 Vente pour taxes – Délégation

2022-04-077

**IL EST PROPOSÉ PAR :** M<sup>me</sup> Annie Demers  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

De déléguer la directrice générale, M<sup>me</sup> France Grimard, pour représenter la municipalité lors de la vente pour taxes qui sera tenue le 9 juin à la MRC de Bécancour, afin de miser le montant minimal pour les propriétés dont les taxes ne seront pas payées à cette date.

### 6.5 Achat de matériel informatique et banque d'heures

Considérant que la Municipalité veut voir à l'amélioration de son système informatique au bureau municipal;

Considérant que :

- 2 postes de travail sont désuets et doivent être remplacés;
- 1 nouveau poste de travail doit être aménagé;
- Le serveur doit être mis à jour;
- Les versions « Offices » ne sont plus à jour;

Considérant le devis reçu de la firme « Informatique Yan Larocque »

Achat et mise à jour d'équipements et logiciels « Office » : 3 544,84 \$  
Achat d'une banque d'heures : 749,99 \$

2022-04-078

**IL EST PROPOSÉ PAR :** M<sup>me</sup> Amélie Guay  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter le devis de la firme « Informatique Yan Larocque » au montant de 4 294,83\$ plus les taxes applicable pour l'achat et mise à jour d'équipements et logiciels informatiques et pour l'achat d'une banque d'heures.

### 6.6 Système d'alarme – Mise à niveau

Considérant que le système d'alarme au bureau municipal est désuet;

Considérant la soumission de Yvon Roy (1986) inc. au montant de 695 \$ plus les taxes applicables pour la mise au niveau de système d'alarme;

2022-04-079

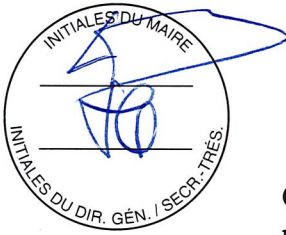
**IL EST PROPOSÉ PAR :** M<sup>me</sup> Valérie Giguière  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter la soumission de Yvon Roy (1986) inc. au montant de 695 \$ plus les taxes applicables pour la mise au niveau de système d'alarme;

### 6.7 Acquisition d'un ancien chemin :

#### 6.7.1 Fermeture de rue publique





## Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Considérant l'existence d'une section de rue publique appartenant à la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent sur le nouveau lot 6 085 820 situé au nord du 105, route Marie-Victorin, lot 6 084 152, et appartenant à M. Claude Mailhot;

Considérant que ledit bout de rue n'est pas utile à la circulation;

2022-04-080

**IL EST PROPOSÉ PAR :** M. Robert Gendron  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

De déclarer que la section de rue sur le nouveau lot 6 085 820 n'est plus une rue publique.

### 6.7.2 Vente de terrain – Ancienne rue publique

Considérant la résolution 2022-04-080 adoptée précédemment fermant une section de rue publique;

Considérant la demande M. Claude Mailhot, propriétaire du lot 6 84 152, d'acquérir l'assiette de l'ancien chemin public;

2022-04-081

**IL EST PROPOSÉ PAR :** M<sup>me</sup> Andréanne Rouleau  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

De vendre l'assiette de l'ancien chemin à M. Claude Mailhot pour la somme de 1 \$. Les nouveaux propriétaires doivent assumer tous les actes et charges nécessaires à la transaction.

De nommer M. Christian Baril, maire et M<sup>me</sup> France Grimard, directrice générale de signer tous les documents relatifs à cette transaction.

### 6.8 Technicien en travaux publics - Embauche

Considérant le départ à la retraite de l'inspecteur municipal, M. Denis Tousignant, à la fin du mois d'avril 2022;

Considérant que, par la résolution #2022-02-023, le conseil municipal a autorisé un processus d'embauche avec la firme SAV3 – Cabinet conseil inc. et la publication d'un appel de candidatures pour le poste de technicien en travaux publics;

2022-04-082

**IL EST PROPOSÉ PAR :** M<sup>me</sup> Amélie Guay  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'engager M. Alexandre Labarre à compter du 25 avril 2022 au poste de technicien en travaux publics, selon les conditions stipulées au contrat à intervenir entre la Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent et M. Labarre. Une période de probation de six (6) mois est incluse au contrat et se terminera le 31 octobre 2022.

Autoriser le Maire Christian Baril à signer ledit contrat pour et au nom de la Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent.

### 6.9 Offre de services professionnels – Assistance technique pour le programme TECQ 2019-2023

Considérant l'offre de services Tetra Tech QI inc., pour un budget additionnel relatif à une assistance technique dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ) au montant de 2000 \$ plus les taxes applicables;



## Municipalité de Deschailons-sur-Saint-Laurent

2022-04-083

**IL EST PROPOSÉ PAR :** M. Robert Gendron  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter l'offre de services professionnels de la firme Tetra Tech QI inc. pour un budget additionnel relatif à une assistance technique dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ) pour un montant maximum de 2000 \$ plus les taxes applicables.

### 7. GESTION FINANCIÈRE

#### 7.1 Approbation des dépenses – Autorisation de paiements

2022-04-084

**IL EST PROPOSÉ PAR :** M<sup>me</sup> Valérie Giguière  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que les comptes suivants soient approuvés et que la directrice générale soit autorisée à en faire le paiement.

<b>Total des salaires :</b>	20 335,84 \$
<b>Total des incompressibles – Municipalité :</b>	39 600,53 \$
<b>Total des comptes à payer – Municipalité :</b>	52 891,99 \$

#### 7.2 Audits de conformité sur l'adoption du budget et le programme triennal d'immobilisations

Considérant que la Commission municipale du Québec a transmis à la municipalité la version définitive des deux rapports d'audit de conformité portant respectivement sur l'adoption du budget et sur l'adoption du programme triennal d'immobilisations, en vertu de l'article 86.7 de la Loi sur la Commission municipale;

Considérant que ces deux rapports présentent les constatations qui se dégagent de ces missions d'audit ainsi que les recommandations jugées appropriées dans les circonstances;

Considérant que ces deux rapports ont été transmis aux élus;

2022-04-085

**IL EST PROPOSÉ PAR :** M<sup>me</sup> Amélie Guay  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter les rapports d'audit de conformité portant respectivement sur l'adoption du budget et sur l'adoption du programme triennal d'immobilisations. Ces deux rapports sont déposés au conseil municipal;

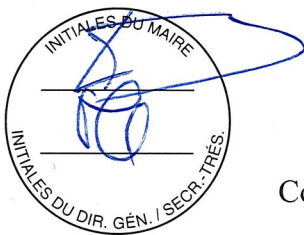
Une copie certifiée de cette résolution sera acheminée à la Commission municipale du Québec.

#### 7.3 Audit de conformité - Transmission des rapports financiers

Considérant que la Commission municipale du Québec a transmis à la municipalité la version définitive du rapport d'audit de conformité portant sur la transmission du rapport financier à la ministre des Affaires municipale et de l'Habitation (MAMH), en vertu de l'article 86.7 de la Loi sur la Commission municipale;

Considérant que ce rapport présente les constatations qui se dégagent de cette mission d'audit ainsi que les recommandations jugées appropriées dans les circonstances;





## Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Considérant que ce rapport a été transmis aux élus;

2022-04-086

**IL EST PROPOSÉ PAR :** M<sup>me</sup> Annie Demers  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter le rapport d'audit de conformité portant respectivement sur la transmission du rapport financier au MAMH. Ce rapport est déposé au conseil municipal;

Une copie certifiée de cette résolution sera acheminée à la Commission municipale du Québec.

### 8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

#### 8.1 Entente de service avec l'autorité 9-1-1 de prochaine génération

Considérant la nouvelle entente de service avec l'autorité 9-1-1 de prochaine génération;

Considérant que la nouvelle entente est nécessaire pour que Bell puisse fournir les services 9-1-1PG dans notre municipalité;

Considérant que ladite entente est non-modifiable a été déposée et approuvée par le Conseil de la Radiodiffusion et des Télécommunications Canadiennes (CRTC);

2022-04-087

**IL EST PROPOSÉ PAR :** M. Robert Gendron  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'approuver la nouvelle entente de service avec l'autorité 9-1-1 de prochaine génération;

De nommer M. Christian Baril, maire et M<sup>me</sup> France Grimard, directrice générale pour la signature de l'entente.

### 9. TRANSPORT

#### 9.1 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

Considérant que le ministère des Transports a versé une compensation de 44 855 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2021;

Considérant que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité.

2022-04-088

**IL EST PROPOSÉ PAR :** M<sup>me</sup> Andréanne Rouleau  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent informe via le rapport financier, le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie – volet entretien local.

#### 9.2 Achat d'un ensemble de feu de chantier



## Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Considérant que la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent est proactive face à la santé et sécurité au travail de ses employés;

Considérant que l'utilisation de feux de circulation temporaires (ensemble de feux de chantier) permet de diminuer considérablement les risques d'accidents impliquant des travailleurs et des automobilistes à l'approche des chantiers;

Considérant la soumission de la compagnie Signal Services inc. au montant de 7883 \$ plus les taxes applicables;

Considérant que les crédits budgétaires requis ont été prévus au budget 2022;

2022-04-089

**IL EST PROPOSÉ PAR :** M. Robert Gendron  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'entériner l'achat de feux de chantier auprès de la compagnie Signal Services inc. au montant de 7883 \$ plus les taxes applicables.

### 9.3 Formation en abattage d'arbres

Considérant que la municipalité de Fortierville organise une formation en abattage d'arbres pour ses employés municipaux le 12 et 13 avril 2022;

Considérant que les employés, s'ils ont à abattre des arbres, sont tenus de suivre cette formation pour la CNESTT;

Considérant que le coût sera d'environ 525 \$ par participant incluant les frais d'inscription (360 \$), les frais pour le manuel et la carte de compétence (80 \$) et les frais de déplacement (environ 1,00 \$ du km à séparer entre les participants);

2022-04-090

**IL EST PROPOSÉ PAR :** M<sup>me</sup> Annie Demers  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'autoriser l'inspecteur municipal, M. Stéphane Tousignant à suivre la formation en abattage d'arbres et d'en autoriser le coût.

### 9.4 Adoption du règlement 182-2022 règlement décrétant des dépenses et un emprunt de 696 570 \$ pour des travaux de réfection de la chaussée du rang Saint-Charles Est et la 16<sup>e</sup> Avenue

Attendu qu'il est devenu nécessaire de procéder à la réfection de la chaussée du rang Saint-Charles Est sur une longueur approximative de 1 265 mètres;

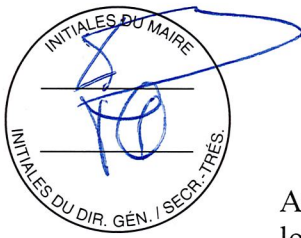
Attendu qu'il est devenu nécessaire de procéder à la réfection de la 16<sup>e</sup> Avenue sur une longueur approximative de 205 mètres;

Attendu que le coût de ces travaux est estimé à six-cent-quatre-vingt-seize-mille-cinq-cent-soixante-dix dollars (696 570 \$);

Attendu qu'une aide financière au montant de trois-cent-un-mille-cinq-cent-quatorze dollars (301 514 \$) provenant du Programme d'aide à la voirie locale-Volet Soutien, du ministère des Transports du Québec est affecté auxdits travaux sous forme de remboursement du service de la dette, à laquelle s'ajouteront les frais et intérêts, pour une durée de dix (10) ans, à raison de deux (2) versements annuels;

Attendu qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer le coût de ces travaux;





## Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Attendu qu'un avis de motion a été dûment donné, par M<sup>me</sup> Amélie Guay, lors de la séance du conseil tenue le 8 mars 2022 et que le projet a été présenté à cette même séance;

Attendu que la Municipalité désire se prévaloir de l'article 1061 du code municipal qui stipule que seule l'approbation du MAMH est requise dans le cas où l'objet du règlement est la réalisation de travaux de voirie;

Attendu qu'il y a dispense de lecture pour ledit règlement, les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

2022-04-091

**IL EST PROPOSÉ PAR :** M<sup>me</sup> Amélie Guay  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que le conseil de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent adopte le règlement #182-2022, règlement décrétant des dépenses et un emprunt de 696 570 \$ pour des travaux de réfection de la chaussée du rang Saint-Charles Est et la 16e Avenue.

### **9.5 Appel d'offres public – Travaux de réfection de chaussées de la 16e Avenue et du rang Saint-Charles Est**

Considérant que des Travaux de réfection de chaussées de la 16e Avenue et du rang Saint-Charles Est ont lieu cette l'année;

2022-04-092

**IL EST PROPOSÉ PAR :** M<sup>me</sup> Andréanne Rouleau  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'autoriser M<sup>me</sup> France Grimard, directrice générale, à effectuer la demande de soumissions par voie publique, dans le système électronique d'appel d'offres SEAO et dans le journal « Le Courrier Sud ». La demande de soumission est pour des Travaux de réfection de chaussées de la 16e Avenue et du rang Saint-Charles Est.

La rédaction du devis et la conception des plans ont été réalisées par la firme Tetra Tech QI inc.

### **9.6 Demande de réalisation de travaux de la route 226 - Réfection d'un pont à Sainte-Sophie-de-Lévrard**

Considérant que depuis le 26 mars 2021, la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard a dû fermer la route 226 ouest / rang Saint-Antoine à cause de la crue des eaux exceptionnelle ayant engendré des dommages majeurs sur le ponceau de 4,2 mètres, et ce, conformément à l'avis du ministère de la Sécurité publique du Québec;

Considérant que ladite route est une artère essentielle pour l'est de la MRC de Bécancour au niveau des services d'urgences tels que le service ambulanciers menant au Centre de Fortierville du CIUSSS-MCQ à l'Hôpital D'Arthabaska, ainsi que pour notre service incendie régional;

Considérant que la fermeture de cette route a des impacts sociaux économiques directs dus à la restriction de l'accès aux commerces et aux services de proximité;

Considérant que la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard a déposé une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec et que le dossier est en analyse;



## Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Considérant que le ponceau ne peut être exempté d'une demande de CA auprès du Ministère et qu'il engendre des travaux d'ouvrages d'art de par son diamètre;

Considérant qu'une étude hydraulique du cours d'eau nommé Bras-Chaud a été réalisée par une firme externe spécialisée et mandatée, étude confirmant que le diamètre doit être augmenté à 6,5 mètres conformément aux nouvelles normes et en fonction du choix de modèle;

Considérant que le modèle de structure proposé fut choisi dans un souci de réduire les interventions et éviter ainsi le contournement du cours d'eau, limitant par le fait même les impacts environnementaux;

Considérant que la municipalité a fait réaliser une étude de caractérisation du milieu naturel pour la future station d'épuration sur le même cours d'eau, mais situé dans une portion en aval spécifiquement dans le bras de rivière devenant la rivière des Originaux;

Considérant qu'en raison des espèces présentes inventoriées dans cette étude de caractérisation du milieu naturel de ce secteur, soit celui de la station d'épuration en aval, la période de restriction pour les travaux dans l'habitat du poisson a été identifiée du 15 septembre au 31 juillet;

Considérant que la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard prend en considération qu'il y a un fort risque que les mêmes périodes de restriction soient applicables au projet de remplacement du ponceau puisqu'il s'agit d'un confluent;

Considérant que la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard se doit de réaliser une étude de caractérisation écologique et caractérisation de l'habitat du poisson plus approfondie dans le secteur des travaux, et qu'elle a mandaté à cet effet la firme Innéo Environnement lors du conseil municipal du 8 février 2022;

Considérant que la firme mandatée prévoit être en mesure de déposer le rapport des investigations vers la fin juillet 2022, et ce, en fonction de conditions favorables sur le terrain;

Considérant que les échéanciers risquent d'être problématiques compte tenu des délais habituels de traitement des demandes de certificat d'autorisation par le Ministère;

Considérant qu'afin de permettre la réalisation des travaux dans les temps obligatoires reliés au volet environnemental, tout en respectant les échéanciers de travaux de construction prévus, il s'avère primordial d'arrimer l'analyse pour l'obtention du certificat d'autorisation par le MELCC avec ces mêmes délais;

Considérant que pour les résidents de la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard ainsi que des municipalités limitrophes, des frais inhérents supplémentaires d'assurances sont possibles relativement à la couverture incendie dans ces secteurs;

Considérant que la municipalité de Sainte-Marie-de-Blandford est directement concernée et pénalisée dû à la fermeture de la route 226 de Sainte-Sophie-de-Lévrard;





## Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Considérant que la municipalité de Sainte-Marie-de-Blandford a dû effectuer des travaux majeurs, non planifiés et non budgétés pour 2021 pour recharger son chemin de l'Oasis en totalité pour une somme de 100 072,89 \$ afin de pallier à la sécurité des usagers de la route qui utilisent le chemin de détour sur une route de catégorie 3;

Considérant que la municipalité de Sainte-Marie-de-Blandford a dû demander des reports de travaux de réfection de la route 226 - route des Bosquets à Sainte-Marie-de-Blandford et des Pionniers en 2022 dus au détour imposé par la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard;

Considérant que les travaux sur la route 226 – des Bosquets à Sainte-Marie-de-Blandford et des Pionniers auront lieu au printemps 2022 et que faits allégués par la municipalité de Sainte-Marie-de-Blandford, sont des éléments importants pour demander au ministère d'accélérer le processus;

Considérant que les coûts supplémentaires pour la couverture d'assurance causés par l'éloignement de la caserne versus le détour pour les citoyens du secteur Lac Rose;

2022-04-093

**IL EST PROPOSÉ PAR :** M<sup>me</sup> Amélie Guay  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

De demander au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques de prioriser l'analyse du projet pour le ponceau problématique situé sur la route 226 Ouest / rang Saint-Antoine afin d'obtenir le certificat d'autorisation dans un délai exceptionnel permettant la réalisation des travaux en 2022 et ainsi répondre aux besoins des services essentiels le plus rapidement possible afin d'en réduire les impacts sur l'ensemble des secteurs Est de la MRC de Bécancour.

### 10. HYGIÈNE DU MILIEU

#### 10.1 Réseaux d'aqueduc et égouts

La consommation moyenne journalière pour l'ensemble du réseau d'aqueduc au mois de mars 2022 est de 293 m<sup>3</sup> (64 382 gallons impériaux).

#### 10.2 Entente intermunicipale - Service de vidange des fosses septiques

Considérant que la municipalité de Villeroy a signifié par la résolution 22-03-057 son intérêt à intégrer le service de vidange des fosses septiques de la MRC de Lotbinière;

Considérant que l'adhésion d'une nouvelle municipalité nécessite l'approbation de la majorité des municipalités participantes par résolution avant son acceptation par la mandataire, selon l'article 9 de l'entente relative au service de vidange régionale des installations septiques;

Considérant qu'il y a lieu de conclure une entente intermunicipale afin de régir l'organisation, l'opération et l'administration du service de vidange des fosses septiques des résidences isolées;

Considérant que l'entrée en vigueur de cette nouvelle entente entre 21 municipalités rendra caduque l'entente signée le 10 avril 2019 entre 20 municipalités;

2022-04-094

**IL EST PROPOSÉ PAR :** M. Robert Gendron  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**



## Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

De désigner M. Christian Baril, maire de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent pour signer la nouvelle entente intermunicipale proposée aux municipalités désirant participer au service régional de vidange des fosses septiques de la MRC de Lotbinière.

### 10.3 GROBEC – Renouvellement de l'adhésion

Considérant que le Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour (GROBEC) est un organisme à but non lucratif fondé en mai 2003;

Considérant que GROBEC a pour mission de mettre en œuvre la gestion intégrée de l'eau dans les bassins versants de la zone Bécancour;

2022-04-095

**IL EST PROPOSÉ PAR :** M<sup>me</sup> Andréanne Rouleau  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'autoriser l'adhésion de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent à l'organisme GROBEC pour une période de 1 an, du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023, au coût de 75 \$.

## 11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

### 11.1 Rapport des permis émis en mars 2022

Le rapport mensuel de l'inspecteur en bâtiment indique que 8 permis ont été délivrés au cours du mois de mars 2022 pour un montant de 60 500 \$.

### 11.2 Marché public

#### 11.2.1 Demande d'aide financière – l'UPA Centre-du-Québec, territoire de Bécancour

2022-04-096

**IL EST PROPOSÉ PAR :** M<sup>me</sup> Amélie Guay  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'autoriser la directrice générale à faire une demande d'aide financière à l'UPA Centre-du-Québec, territoire de Bécancour, dans le cadre du marché public, au montant de 500 \$.

#### 11.2.2 Achat – Auvent

Considérant la soumission de l'entreprise Auvent W. Lecours inc. au montant de 6 360 \$ plus les taxes applicables pour l'achat d'un auvent et une valence pour l'abri des producteurs au marché public;

Considérant que l'auvent permettra un espace supplémentaire sous l'abri;

2022-04-097

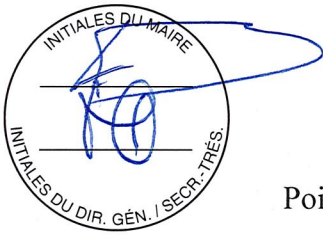
**IL EST PROPOSÉ PAR :** M<sup>me</sup> Amélie Guay  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter la soumission, en excluant la valence, de l'entreprise Auvent W. Lecours inc. au montant de 4 025 \$, plus les frais d'installation et plus les taxes applicables pour l'achat d'un auvent pour l'abri des producteurs.

De vérifier s'il est possible d'inscrire « Marché public » sur l'auvent pour fin de publicité.

### 11.3 Planification stratégique





## Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Point reporté à une séance ultérieure.

### 11.4 Route des Navigateurs – Bonification de la borne

Considérant que Tourisme Centre-du-Québec a comme projet de bonifier les bornes de la Route des Navigateurs;

Considérant que le coût dudit projet est de 100 000 \$ et que les travaux se termineront en septembre 2023;

Considérant que le projet sera financé par :

Ministère du Tourisme :	50 %
Tourisme Centre-du-Québec :	25 %
Part du milieu (entreprises, MRC, ville) :	25 %

Considérant la facture de Tourisme Centre-du-Québec pour la participation de la municipalité à la bonification des bornes de la Route des Navigateurs au montant de 1 218,50 \$ plus les taxes applicables;

2022-04-098

**IL EST PROPOSÉ PAR :** M<sup>me</sup> Annie Demers  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'autoriser la dépense de 1 218,50 \$ plus les taxes applicables pour la réalisation du projet de bonification des bornes de la Route des Navigateurs.

### 11.5 Achat – Arbres

Considérant que pour tout terrain vendu dans le développement domiciliaire, la municipalité fournit à l'acheteur un arbre d'une essence prévue par la municipalité et le plante à un endroit, en façade de la propriété, qui sera convenu de concert avec l'acheteur.

Considérant qu'il y a 4 terrains vendus;

Considérant que la municipalité veut avoir un arbre en permanence à l'enseigne d'événements qui servira d'arbre de Noël;

Considérant que l'enseigne à la sortie du village, sur la 12<sup>e</sup> Avenue, doit être revalorisée en ajoutant un arbre;

Considérant les 2 soumissions de l'entreprise Pépinière Saint-Nicolas inc. pour l'achat de 6 arbres et les frais de plantation au montant total de 2 245\$ plus les taxes applicables;

2022-04-099

**IL EST PROPOSÉ PAR :** M. Robert Gendron  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter les 2 soumissions de l'entreprise Pépinière Saint-Nicolas inc. pour l'achat de 6 arbres et les frais de plantation au montant total de 2 245\$ plus les taxes applicables.

## 12. LOISIRS ET CULTURE

### 12.1 Les Loisirs de Deschaillons-sur-Saint-Laurent – Demande d'aide financière

Considérant que le comité « Les Loisirs de Deschaillons-sur-Saint-Laurent » organise une activité le 9 avril prochain intitulée « La chasse d'oeufs de Pâques »;



## Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Considérant que ledit comité désire offrir cette activité gratuitement aux participants;

Considérant la demande d'aide financière au montant de 150 \$ pour couvrir une partie des dépenses;

2022-04-100

**IL EST PROPOSÉ PAR :** M<sup>me</sup> Valérie Giguière  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'autoriser une aide financière au comité « Les Loisirs de Deschaillons-sur-Saint-Laurent » au montant de 150 \$ pour l'activité « La chasse d'oeufs de Pâques » qui aura lieu le 9 avril prochain.

### 12.2 Association de Soccer Les Seigneuries (ASLS)

Considérant le protocole de collaboration établi entre la Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent et l'Association de soccer Les Seigneuries;

Considérant que l'objectif des 2 parties est d'unir leurs forces et de combiner les ressources pour promouvoir et favoriser la pratique du soccer à Deschaillons-sur-Saint-Laurent et dans les agglomérations environnantes;

Considérant que ladite association demande une aide financière de 350 \$ pour permettre d'offrir à nos jeunes la pratique du soccer à un prix abordable;

2022-04-101

**IL EST PROPOSÉ PAR :** M<sup>me</sup> Andréanne Rouleau  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'approuver le protocole de collaboration déposé le 29 mars 2022 par l'Association de soccer Les Seigneuries et d'accorder une aide financière de 350 \$ pour permettre d'offrir à nos jeunes la pratique du soccer à un prix abordable;

### 12.3 Camp de jour 2022

Considérant que depuis plusieurs années, les municipalités de Parisville et de Deschaillons-sur-Saint-Laurent maintiennent un camp de jour en commun;

Considérant que la municipalité de Parisville nous demande notre intérêt à maintenir le camp de jour commun pour nos 2 municipalités aux mêmes conditions que les années passées, soit : Un partage des dépenses totales nettes engagées par la municipalité de Parisville au prorata du pourcentage de fréquentation de chacune des municipalités, selon le rapport des revenus et dépenses qui sera fourni à la fin de la saison 2022.

Considérant que la municipalité de Parisville assume entièrement la coordination et le fonctionnement du Camp de jour offert aux citoyens de Parisville et de Deschaillons-sur-St-Laurent;

2022-04-102

**IL EST PROPOSÉ PAR :** M<sup>me</sup> Amélie Guay  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

De mentionner à la municipalité de Parisville que la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent est intéressée à maintenir un camp de jour en commun, pour la saison estivale 2022;

La municipalité accepte le partage des dépenses totales nettes du camp de jour au prorata du pourcentage de fréquentation de chacune des municipalités, selon le rapport des revenus et dépenses déposé à la fin de la saison.





## Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

### 12.4 Entretien aménagement – Parcours santé

Considérant la soumission de gré à gré reçue de M<sup>me</sup> Danièle Saint-Hilaire, relative à l'entretien de l'aménagement du parcours santé, au montant de 2 100 \$.

2022-04-103

**IL EST PROPOSÉ PAR :** M<sup>me</sup> Andréanne Rouleau  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter soumission de M<sup>me</sup> Danièle Saint-Hilaire, relative à l'entretien de l'aménagement du parcours santé, au montant de 2 100 \$.

### 12.5 Offre de services - Caractérisation de terrain

Considérant que la municipalité veut réaliser une étude de caractérisation pour permettre la délimitation exacte d'un milieu humide sur son territoire;

Considérant l'offre de services du Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour (GROBEC) au montant de 3 070 \$ plus les taxes applicables pour la réalisation de ladite caractérisation;

2022-04-104

**IL EST PROPOSÉ PAR :** M. Robert Gendron  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter l'offre de services de l'organisme GROBEC au montant de 3 070 \$ plus les taxes applicables pour la réalisation d'une caractérisation permettant la délimitation exacte d'un milieu humide sur son territoire.

## 13. QUESTIONS DIVERSES

- Félicitations transmises à la directrice générale suite aux différents résultats des audits de conformité présentés précédemment, puisque Deschaillons-sur-Saint-Laurent est conforme sur tous les aspects.

## 14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les conseillers répondent aux questions reçues par courriel :

- Où est rendu le dossier concernant l'eau potable dans le rang Saint-Charles et les indications à suivre pour se brancher.
  - Pour les indications de branchement, il faut communiquer avec la municipalité de Parisville, car la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent, n'est pas propriétaire du réseau, ni exploitant;
  - Pour le dossier du réseau d'eau potable, il y a eu une rencontre entre les municipalités de Deschaillons-sur-Saint-Laurent et Parisville, ainsi qu'un ingénieur. En attente d'un rapport sur la capacité des puits;

Les conseillers répondent aux questions des gens présents dans la salle :

- Rapport financier – Taux de taxes;
- Rang Saint-Charles – Projet asphaltage;



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

2022-04-105

**IL EST PROPOSÉ PAR :** M. Robert Gendron  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que l'ordre du jour est épuisé et la séance est levée à 21 h 39.

**France Grimard**  
directrice générale et greffière-trésorière

**Christian Baril**  
maire